



COMMUNE D'AIGLUN  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Tél. : 04 93 05 85 35

Site internet : [www.aiglun06.fr](http://www.aiglun06.fr)

Courriel : [aiglun06@gmail.com](mailto:aiglun06@gmail.com)

---

## ARRETE DU MAIRE

### N°25 – 03

## Réglementant la circulation pour cause de travaux au Village

---

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AIGLUN ;

**Vu** les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

**Vu** l'intérêt général ;

Vu l'arrête municipal 24-39 du mardi 26 novembre 2024 réglementant la circulation pour cause de travaux au Village

Vu la demande en date du 14 janvier 2025, par laquelle Monsieur Timai CONSEILLE, entreprise SCOFFIER, demeurant 5990 route de Gillette 06830 GILETTE sollicite une prolongation de l'autorisation de fermer la route à la circulation afin de réaliser les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif du Village ;

**Considérant que** les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif du Village sont prolongés jusqu'au vendredi 24 janvier 2025.

---

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

## **A R R E T E**

Article 1 - La circulation des véhicules sera fermée sur la voie suivante : 5 route de la Chapelle, jusqu'au vendredi 24 janvier 2025 du 8h à 12h et de 13h à 16h du lundi au vendredi.

Article 2 - M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 - La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice - 06000 NICE dans les deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 – Ampliations

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de la brigade de gendarmerie de Roquestéron ;
- Madame Lucie JAUFFRED de la société Régie des Eaux Alpes d'Azur Mercantour ;
- Société SCOFFIER ET FRERES ;
- Services Départemental d'Aménagement des Préalpes Ouest ;
- Service Ordures Ménagères de la Communauté de Communes Alpes d'Azur ;
- Service de La Poste ;
- Habitants de la commune et des alentours.

Fait à AIGLUN,

Le mardi 14 janvier 2025

La Maire

Anthony SALOMONE

